

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20251015-2025\_D\_89-DE

Berger-Levrault

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 15 OCTOBRE 2025

Date de la convocation  
08/10/2025Date d'affichage  
08/10/2025

Objet de la délibération

Approbation convention de  
mise à disposition du  
personnel entre le Centre  
Social et la Commune de  
Roussillon

N° 89/25

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

**Présents** : Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. BORDE, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

**Absents** : Mme BRAZARD donne pouvoir à M. CHEMIN, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, Mme CRAVAGNOLO, Mme GRAS.

Madame le Maire explique que pendant le temps méridien scolaire la commune de Roussillon a besoin du concours de deux animateurs durant les 4 jours scolaires. Le Centre Social et Culturel peut assumer cette mission sur 10 mois du 01 septembre 2025 au 05 juillet 2026.

Elle présente le projet de convention de mise à disposition du personnel sans but lucratif entre le Centre Sociale et Culturel Intercommunal Lou Pasquié et la commune de Roussillon.

Le Conseil Municipal,  
Ouï l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par 13 POUR la convention de mise à disposition du personnel sans but lucratif entre le Centre Social et Culturel Intercommunal Lou Pasquié et la commune de Roussillon pour une durée de 10 mois du 01 septembre 2025 au 05 juillet 2026 ;

- **DONNE** à Madame le Maire pour signer ladite convention ;

- **DIT** que la commune remboursera à l'association du Centre Social et Culturel Intercommunal Lou Pasquié sur présentation d'une facture appuyée par des justificatifs.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY



Gérard DEBROAS